

Une section (S1) du SNES-FSU

Dans ce numéro :

- Pour militer dans l'établissement **2**
- Une rubrique spécifique dédié aux S1 sur notre site
- Etre informé **3**
- 6 raisons de faire adhérer au SNES **4**
- Stages syndicaux **5**
- Stage du 10 octobre 2019 « Réforme des retraites » **6**
- Stage du 17 octobre 2019 « Agir et militer dans son établissement » **7**
- L'organisation de la section académique **8**
- Contacter les sections académiques et départementales

SNES LYON

16 rue d'Aguesseau,
69007 Lyon
04 78 58 03 33
s3lyo@snés.edu



facebook.com/SnesLyon



twitter.com/SnesLyon

Vers une rentrée 2019 chaotique...

La rentrée 2019 concentre

- **hausse des effectifs par classe** : notre académie enregistre pour la deuxième année consécutive la plus forte hausse démographique de France métropolitaine et pourtant des postes sont supprimés, des classes sont fermées et les seuils explosent (plus de 30 élèves par classe en collège, 37 en lycée)
- **HSA imposées et annonce de 5 jours de formation continue pendant les vacances** : des éléments qui viennent encore dégradés nos conditions de travail
- **application de la réforme du lycée** : le SNES-FSU a alerté le ministère sur l'opposition des personnels aux réformes du lycée et du baccalauréat. A aucun moment, le ministre n'en a tenu compte. Il a balayé d'un revers de main toute critique et toute possibilité de dialogue et il a multiplié les déclarations méprisantes à l'égard de l'ensemble des personnels. Emplois du temps chaotiques, choix des spécialités restreint, disparition d'options et le LV, ... le lycée Blanquer est le lycée des inégalités renforcées
- **« nouveau bac »** : surtout un bac local avec un « choc de complexification » qui va se traduire par une charge de travail augmentée dans les établissements et des économies budgétaires pour le ministère

Le SNES sera au côté des collègues dès septembre

- pour construire des ripostes locales contre la hausse des effectifs par classe, les pressions managériales pour les HSA, les chantages sur les emplois du temps, les groupes, les dédoublements
Un préavis de grève est déposé au niveau académique pour couvrir toutes les actions au cours du mois de septembre.
- pour agir avec toute la profession : des HIS vont se tenir le jour de la pré-rentrée ou très rapidement en septembre pour informer, faire le bilan de la rentrée et mettre en débat les mobilisations futures
- pour contrer les attaques au niveau interprofessionnel : attaques contre les services publics, contre notre statut, projet de réforme des retraites. Là aussi la mobilisation devra être à la hauteur des enjeux.

Les raisons de la colère sont nombreuses et les combats à venir.

Bonne rentrée militante à toutes et à tous

Ludivine Rosset, secrétaire académique.

Pour militer dans l'établissement

Droits syndicaux dans l'établissement :

Ils ne s'usent que si l'on ne s'en sert pas. Il s'agit de :

- ◆ **l'affichage libre** (le droit d'enlever un document du panneau syndical n'appartient à aucun échelon de l'administration)
- ◆ **la distribution de documents d'origine syndicale**
- ◆ **la mise à disposition d'un casier pour le SNES**
- ◆ **l'accès à des moyens de reprographie** (demandez un compte photocopies : même s'il n'est pas de droit, la pratique est courante dans de nombreux établissements)
- ◆ **le droit de réunion**. Tout membre du personnel a le droit d'y assister en dehors de ses heures de service, il faut simplement en informer le chef d'établissement.
- ◆ **le droit d'expression dans les medias**. Il n'y a pas de « devoir de réserve », pour les personnels d'enseignement, néanmoins l'obligation de « discrétion professionnelle » existe et s'apprécie sur le fond.
- ◆ **Le dépôt d'heures d'information syndicale** (une fois par mois, à demander une semaine à l'avance, en précisant l'heure et la salle, sans l'ordre du jour. Les collègues doivent informer les élèves de leur absence)

L'heure d'information syndicale

C'est le plus sûr moyen d'organiser une réunion où le maximum de collègues pourront être présents.

Le chef ne peut pas refuser la tenue de cette heure. Il peut dans le pire des cas demander un changement d'heure pour raison de service, mais cette demande doit être argumentée. En cas de difficulté, demandez que le refus soit écrit et contactez la section académique.

Exemple de demande d'HIS à remettre au chef d'établissement

M. / Mme le Principal / Proviseur
La section syndicale SNES-FSU de l'établissement vous informe de la tenue d'une réunion dans le cadre de l'heure mensuelle d'information syndicale le ... de ...heures à ... h (préciser le lieu)
Avec toutes nos salutations
Pour la section SNES-FSU :
une ou deux signatures

N'hésitez pas à demander la présence d'un militant du S3 ou du S2 pour animer cette heure .

Une rubrique spécifique dédié aux S1 sur notre site :

www.lyon.snes.edu

[Militer dans l'académie](#)



[FAQ pour les S1 dans les établissements](#)

Quelques exemple de questions

Rubrique actualisée en permanence, tu y trouveras des réponses à de multiples questions, par exemple :

- Les HSE ont-elles disparu, remplacées par les IMP ? Est-il impossible de payer une surveillance de devoir commun, d'évaluation d'une épreuve locale quelconque pour un examen national, un voyage scolaire, etc. ?
- Comment intervenir en CA ?
- Que peut m'imposer mon chef d'établissement en terme d'organisation des enseignements ?
- Suis-je obligé de participer au conseil école-collège ? Conseil pédagogique ? Conseil de cycle ?
- A quelles réunions suis-je obligé d'assister ?
- Suis-je tenu de participer à la correction et au jury d'examen ?
- Que recouvre l'obligation d'évaluation des élèves ?
- ...

- ◆ **le droit de grève** : il faut déposer un préavis 5 jours francs avant le début de la grève, indiquant le motif, le lieu, la date et l'heure du début de la grève ainsi que sa durée. Le S1 ne se charge de déposer ce préavis qu'en cas de grève locale
- ◆ **le droit de retrait** : est une transposition du droit du travail qui prévoit que si un agent a un motif raisonnable de penser que sa situation de travail présente un danger grave et imminent , il avertit l'administration qu'il se met en retrait. Cela peut, dans certaines situations, être un mode d'action mais attention: l'alerte doit être faite par chaque agent, auprès du chef d'établissement puis auprès du CHSCT académique, et l'administration peut ne pas valider le retrait, considérer les agents en grève, et les mettre en demeure de reprendre le travail. Dans tous les cas, contactez la section académique avant d'user de ce droit.

Contactez la section académique



Ligne rouge réservée aux représentants du SNES dans les établissements : 04 72 73 28 78

(Numéro accessible toute la journée)

Etre informé

En plus des mails envoyés régulièrement par le SNES académique et national aux responsables établissement, tu peux avoir accès :

À diverses publications nationales spécifiques :



Spécifiques aux S1

- Le mémento du S1 : Pour trouver rapidement la référence d'un texte, un rappel des droits, une information, une réponse à une question d'un collègue ...
- Les courriers de S1 : à des moments clef de l'année

Si tu ne les as pas, n'hésite pas à nous les demander ou à venir les chercher au S3

Il est est de même pour les autres mémos

Certaines publications peuvent aussi arriver en nombre pour être distribuées dans l'établissement :



S3 de Lyon

Bulletin Académique du syndicat National des Enseignements de Second degré
AIN LOIRE RHONE



Et si on pensait au réel, Madame le Ministre?

Le ministère met en avant une réforme du collège qui serait avant tout pédagogique, de nouvelles modalités d'orientation qui devraient permettre d'éviter l'échec scolaire, une évaluation des élèves qui se voudrait plus transparente et bienveillante et bien sûr, apparaîtrait

Les réseaux sociaux et le site web



facebook.com/SnesLyon

lyon.snes.edu



twitter.com/SnesLyon



Le SNES, pour agir ensemble



6 raisons de faire adhérer au SNES



LA FORCE DU NOMBRE.

Votre rôle en tant que responsables d'établissement est **essentiel** pour convaincre nos collègues. La force du SNES, ce sont ses sections d'établissement : c'est par un syndicalisme au plus proche des collègues que se construisent les revendications et les actions nationales et locales.

Cette **nouvelle année scolaire sera lourde d'enjeux** pour les personnels et le second degré (application des réformes du lycée et du bac, renforcement de l'autonomie, hausse des effectifs et suppressions de postes, ...).

Plus le SNES a d'adhérents, plus il est légitime à agir au nom de la profession et plus il pèse sur les décisions, c'est vrai face à la Ministre, face au Recteur ou face au chef d'établissement.

En ce début d'année, montrer aux collègues l'utilité du syndicat est essentiel.

1- Confronter ses idées à celles des autres :

Le SNES se construit à partir des idées et propositions de ses adhérents. La position adoptée est le résultat d'un débat, chaque adhérent a sa place, chaque parole peut s'exprimer.

2- Etre accompagné et aidé dans sa carrière.

Mutations, promotions, problèmes pédagogiques, difficultés de santé ... Avec le SNES, chacun peut s'informer, se défendre, échanger avec ses collègues et forger ses décisions. Chaque adhérent bénéficie d'une source d'information très complète et fiable.

3- Réfléchir ensemble aux contenus et aux pratiques d'enseignement.

Notre manière d'enseigner évolue en permanence. Le SNES, loin des prescriptions de "bonnes pratiques" est un lieu d'échanges sur les programmes et les approches pédagogiques.

4- Intervenir efficacement dans l'établissement.

Etre adhérent au SNES permet d'être intégré dans une organisation, d'avoir conseils et soutien des militants départementaux et académiques, d'accéder aux informations indispensables (DHG, réglementation, ...). Donnez plus de poids à vos idées, plus de vitesse à vos actions.

N'hésitez pas à faire appel à des militants de la section académique ou des sections départementales - voir p. 8

5- Défendre avec le SNES les grands principes de l'Ecole :

Laïcité, égalité, gratuité, solidarité ... pour que chaque élève ait toutes ses chances.

C'était le sens de notre opposition à la réforme du lycée qui en renforçant l'autonomie créait disparités et inégalités, qui ne résolvait pas la question des effectifs et du besoin de concertation des équipes, ...

6- Se battre pour l'Ecole et transformer société ...

Le SNES travaille, dans la FSU, avec d'autres syndicats de la fonction publique. Il s'implique dans les mouvements sociaux comme les retraites, la protection sociale.

Le gouvernement a déjà annoncé une transformation de la fonction publique et une réforme des retraites néfastes pour l'ensemble des personnels et des usagers



La force du SNES dans la défense de nos droits individuels et collectifs passe aussi par le nombre de ses adhérents.

Adhérez ou faites adhérer au SNES.



Le SNES, pour agir ensemble





Septembre	
Mercredi 11	Réunion des « TZR » 14h30 Lyon Réunion des « S1 » du Rhône 17h30 Lyon
Mercredi 18	Réunion « AED » 16h30 Lyon
Mercredi 25	Réunion « Non titulaires » 16h Lyon

Octobre	
Mardi 8	Réunion « stagiaires » 17h30 Lyon
Jeudi 10	Stage « Réforme des retraites » Bourse du travail Lyon
Mardi 15	Stage « préparer son rendez-vous de carrière » Bourg-en-Bresse - Lyon - Saint Etienne
Jeudi 17	Stage « Agir et militer dans son établissement » Lyon

Novembre	
Mardi 5 - Mercredi 6	Congres « FSU 69 » Bourse du travail Lyon
Jeudi 7	Stage « Etre tuteur » Lyon
Mardi 12	Stage « Education prioritaire : comment répondre aux enjeux ? » Lyon
Mercredi 13	Congres « FSU 42 »
Jeudi 14	Stage « conditions de travail / action des CHSCT » Bourse du travail Lyon
Mardi 19	Stage « stagiaire mutation inter et entrée dans le métier » Lyon Congres « FSU 01 » Bourg en Bresse
Jeudi 21	Stage « lycée /bac » Lyon
Mardi 26	Stage « Fonctionnaires : servir ou obéir » Lyon
Dans le mois	Stage « AESH – AVS » Saint Etienne

Décembre	
Jeudi 5	Stage « CPE » Lyon
Jeudi 5	Stage « Histoire géo » Lyon
Vendredi 6	Stage « non titulaires » Lyon

Janvier	
Jeudi 16	Stage « Lettres » Saint Etienne
Mardi 21	Stage « CA-DHG » Lyon
Jeudi 23	Stage « agir dans son établissement » Saint Genis Pouilly
Vendredi 24	Stage « AED » Lyon

Février	
Jeudi 13	Stage T1-T2 « Tout ce que l'ESPE ne vous a pas dit » SNES Lyon
Mardi 18	Stage « agir dans son établissement » Roanne
Jeudi 20	Stage « suivre sa carrière » Lyon

Mars	
Mardi 10	Stage « TZR » Lyon
Jeudi 12	Stage « collègue : réponses aux pressions managériales (évaluation, mise en concurrence, effectifs, ...) » Saint Etienne
Mercredi 18	Stage « Stagiaires — Mutations intra » 14h - Lyon
Mardi 31	Stage « nos droits et la défense de notre statut » Bourg en Bresse

Avril	
Jeudi 9	Stage « salaire correct exigé » Lyon

Mai	
Lundi 11	Stage « préparer sa retraite » Lyon
Jeudi 28	Stage « CPE » Lyon Stage « LV » Bourg en Bresse

Pour s'inscrire à un stage

1. Remplir une autorisation d'absence (adressée au recteur) pour l'administration : cette demande doit être déposée un mois avant le jour du stage (modèle sur notre site)

2. S'inscrire auprès du SNES en complétant le formulaire correspondant au stage sur notre site.

« Réforme des retraites » :
la retraite par points,
quels enjeux ?
quelles conséquences ?
quelles actions ?

À la Bourse du Travail

Place Guichard – Lyon 3^e

9h30 - 17h

Attention : il faut déposer sa demande d'autorisation d'absence avant le 10 septembre auprès du secrétariat de ton établissement

Emmanuel Macron a confirmé sa volonté de mettre en place un système de retraite "par points", le rapport Delevoye publié pendant l'été 2019 en donne les grands contours.

- En quoi l'instauration d'un régime par points changerait radicalement le système actuel ?
- Quelles seraient les conséquences pour l'ensemble des salariés ?
- Pour les fonctionnaires ?
- Quelles sont les propositions et la stratégie de la FSU pour conserver et améliorer un système solidaire de retraite ?

Derrière les choix techniques de modalités de calcul des pensions se cachent des enjeux politiques majeurs qu'il faut pouvoir analyser pour se mobiliser. **Les éléments de langage utilisés par le gouvernement présentent le nouveau système comme « plus juste, plus équitable et plus simple », la réalité de la réforme qui se profile est pourtant toute autre :** incertitude sur la valeur du point, fin du calcul sur la base de l'indice détenu les 6 derniers mois pour les fonctionnaires, pénalisation des enseignants, remise en cause de droits familiaux, aggravation des inégalités entre les femmes et les hommes, recul déguisé de l'âge de départ.

Ce stage a pour ambition de décrypter cette réforme qui vient, de débattre de ce que seraient les conditions d'un bon système de retraites et de tracer les perspectives de mobilisation.

Ce stage sera animé par Benoît TESTE du secrétariat national de la FSU

Modèle de demande d'autorisation d'absence pour participer à un stage de formation syndicale

Nom - Prénom :
Grade et Fonction :
Établissement :
À Monsieur le Recteur
Sous couvert de M (nom du chef d'établissement)
[date]
Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé le <date> pour participer à un stage de formation syndicale.
Ce stage se déroulera à <lieu>.
Il est organisé par la section académique du SNES (fsu) sous l'égide de l'IRHSES (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements de Second degré - SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).
A
Le
Signature.



« Agir et militer dans son établissement » :

Lyon

9h30 - 17h

Attention : il faut déposer sa demande d'autorisation d'absence avant le 17 septembre auprès du secrétariat de ton établissement

Ce stage regroupe les militants des sections académique et départementales du SNES ainsi que les représentants du SNES dans les établissements et les tous les syndiqués qui veulent s'engager davantage dans leur établissement, créer une section, ...

Le contexte change en cette rentrée : loi sur l'Ecole de la confiance et article 1, loi de « transformation de la Fonction publique » ... Il est d'autant plus important de savoir agir collectivement, se défendre et porter des propositions ambitieuses pour nos métiers et pour le service public.

L'objectif du stage est de faire le point le plus complet et le plus concret possible :

- sur les moyens d'action et d'intervention dans les établissements (animer une HIS, intervenir auprès du chef d'établissement, initier une action collective, connaître nos droits et devoirs pour agir le plus efficacement possible, ...)
- sur l'utilisation des réseaux sociaux et des médias
- sur les relais, les aides, les actions dans les différentes instances qui peuvent être mis en place en lien avec les militants et les élus du SNES (CA, relais auprès des IA, du rectorat, ...)

Modèle de demande d'autorisation d'absence : voir ci-contre

Militer au SNES, c'est être intégré à une organisation efficace, avoir conseil et soutien des militants, accéder aux informations indispensables pour agir, ...

Les représentants du SNES dans les établissements jouent un rôle fondamental pour construire les actions et défendre la profession au quotidien.

Ensemble donnons plus de poids à nos idées, plus de vitesse à nos actions !

Rendez-vous au stage le jeudi 17 octobre



L'organisation de la section académique



Ludivine ROSSET : Secrétaire académique



Rindala YOUNES :
Secrétaire académique adjointe, responsable lycée



Alfred ZAMI :
Secrétaire académique adjoint, responsable CPE



Hervé DUSSERT :
Trésorier académique



Didier MERLE :
Secrétaire Administratif



Aude FRANCISCO
Responsable TZR



François JANDAUD :
Responsable Emploi



Alyn DROUOT
Responsable Entrée dans le métier



Philippe SAUZEDE, Céline PORTEJOIE
Responsables Non-Titulaires



Amiel GERIN :
Responsable AED-AESH



Roland GAYET :
Responsable PsyEN



Emilie RESPINGUE
Responsable collègue



Pour saisir le CHSCTA (Comité Hygiène, Sécurité, Conditions de Travail Académique) : contacter notre élue secrétaire du CHSTA **Laure TOMCZYK**, SNES de Lyon, 16 rue d'Aguesseau 69007 LYON.



Contactez les sections académiques et départementales



Contactez la section académique (S3)

Ligne rouge réservée aux représentants du SNES dans les établissements : 04 72 73 28 78 (Numéro accessible toute la journée)



S3 LYON

16 rue d'Aguesseau,
69007 Lyon (métro – tram Guillotière)

s3lyo@snes.edu



<https://www.facebook.com/SnesLyon>

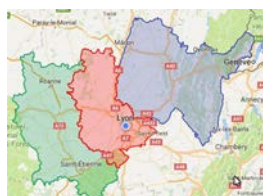
Permanences : du lundi au vendredi
de 14h30 à 17h30

04 78 58 03 33



<https://twitter.com/SnesLyon>

Contactez la section départementale (S2) de ton département



S2 AIN

18 rue J. Migonney
01000 Bourg-en-Bresse

s2ain@lyon.snes.edu

Permanences :

Le mercredi de 14h30 à 17h30
(les autres jours sur RDV)
04 74 22 11 83

S2 LOIRE

Bourse du travail, salle 67
2 cours V.Hugo
42028 St-Etienne

s2loire@lyon.snes.edu

Permanences :

Le mercredi de 14h à 17h
(les autres jours sur RDV)
04 77 49 14 47

S2 RHONE

16, rue d'Aguesseau
69007 Lyon

s2rhone@lyon.snes.edu

Permanences :

Du lundi au vendredi
de 14h30 à 17h30
04 78 58 03 33